

Date de convocation : 8 septembre 2011

Date d'affichage de la convocation: 8 septembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents : 21

Votants : 21

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PORTES DU MAINE
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le treize septembre, à dix neuf heures, les délégués du Conseil de la Communauté de Communes des Portes du Maine se sont réunis à la Salle des fêtes de Teillé sous la présidence de Monsieur Janny MERCIER.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : (Avec voix délibératives)

MM. Michèle SADELER – Jean-Marc FROGER - Jean-Claude BELLEC – Jean-Claude GUILMIN - Jean-Bernard CHOPLIN - Roland JARDIN - Eric BOURGE - Annick GOSNET – Janny MERCIER - Jean-Marie POURCEAU - Cyrille FROGER – Eric BARRE – Pierre LANOS Nadine LARIDAN - Raymond STOUFF- Jean-Yves GOUSSET – Marcelle LANCELEUR – Jean DESGROUAS – Francis LETAY – Gilles YZEUX – Nicolas CORDEAU.

(Avec voix consultatives)

Jean-Marie DUFOUR - Denise VEAU - Marie-Claude LEFEVRE – Jacques SURMONT-
Martine BARRUYER

Excusés : Maurice VAVASSEUR – Isabelle GUENIVET – Daniel ORRIOLS - Anne-Marie BONHOMMET – Francis CLAIRET – Isabelle MATHIEU - Franck RIBOT - Martine BESNARD – Alain BESNIER – Christiane SIGNAT - Didier DULUARD – Michel LEBRETON - Emmanuel FOSSEY - Guy-Marie CHENICLET – David CHOLLET - Elisabeth LE FORESTIER DE QUILIEN – Joël VALLEE - Monique LEFEVRE.

Personne invitée excusée: *Monsieur Yannick REBRE,*

Monsieur Nicolas CORDEAU a été élu secrétaire de séance.

N° 2011-79 : Demande d'adhésion de la commune de Saint Marceau à la Communauté de Communes des Portes du Maine

Sur proposition du bureau :

Dans le cadre de l'établissement du schéma départemental de coopération intercommunale, toutes les collectivités sarthoises ont eu à émettre un avis sur le projet de schéma élaboré par le représentant de l'Etat dans le département.

A cet effet le conseil communautaire s'est prononcé le 7 juin dernier.

Depuis la Communauté de Communes a été saisie en date du 21 juillet d'un courrier de Madame Le Maire de Saint Marceau transmettant une délibération du 1^{er} juillet sollicitant l'adhésion de sa commune à la Communauté de Communes des Portes du Maine.

Cette demande est liée au fait que le projet de schéma prévoit la fusion de la Communauté de Communes du Pays Belmontais, à laquelle adhère la Commune de Saint Marceau, avec les Communautés de Communes des Alpes Mancelles et du Maine Normand.

Le Président rappelle qu'il avait informé les élus d'une présentation de la Communauté de Communes des Portes du Maine au conseil municipal de Saint Marceau.

Ont été remis aux conseillers communautaires : la demande de la commune de Saint Marceau (courrier et délibération) ainsi qu'un tableau sur la fiscalité et les participations versées dans l'hypothèse d'une adhésion de Saint Marceau et le départ de Courcemont, une carte du schéma de coopération intercommunale et une fiche descriptive de la Commune de Saint Marceau.

Plusieurs conseils municipaux se sont déjà prononcés en faveur de l'adhésion de Saint Marceau à la Communauté de Communes des Portes du Maine.

Plusieurs arguments sont évoqués sur l'intérêt de répondre favorablement à la demande de la commune de Saint Marceau :

Un avis favorable lié au fait de l'existence d'un bassin de vie et de liens réels entre les habitants de Saint Marceau, Saint Jean d'Assé et Teillé, Une continuité territoriale, et une attractivité vers la région mancelle.

Un attrait culturel de la Commune qui serait un apport complémentaire intéressant.

Saint Marceau n'a bénéficié que d'un projet communautaire sur son territoire : l'aire d'accueil des gens du voyage qui fait partie du schéma départemental.

Une compréhension de cette demande légitime dans le cadre du schéma départemental avec la création d'une grande intercommunalité au nord ouest du département. Dans cette configuration la commune est plus attirée par le Mans.

Avec le départ de Courcemont prévu dans le schéma et l'adhésion de Saint Marceau la Communauté de Communes des Portes du Maine garde un territoire de 11 communes et une population de 11 000 habitants.

Au vu des simulations fiscales de la DGFP cette adhésion aurait une incidence financière favorable à la communauté de communes.

Après avoir procédé au vote, avec 20 votes pour et 1 abstention, le conseil communautaire se déclare favorable à l'adhésion de la Commune de Saint Marceau dans la Communauté de Communes des Portes du Maine, et souhaite qu'il soit tenu compte de cet avis dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

La séance est levée à 20 heures
Le Procès verbal du 13 septembre 2011
Est affiché le 15 septembre 2011
Le Président
Janny MERCIER